

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 2 juillet 2024, débutée à 17 h 15, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Mario GAUMONT Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
--------------------------------	------------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-07-247

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024, se tenant à compter de 17 h15, en retirant le point n°4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉTAT DE SITUATION DES FEUX DE FORÊT AU NORD DE LA ROUTE 138

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal font un état de situation concernant les feux de forêt au Nord de la Route 138.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-07-248

RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D’OFFRES – FOURNITURE D’UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20240306-01

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D’adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, TOROMONT CAT, une division d’INDUSTRIES TOROMONT LTÉE, le contrat pour la fourniture d’une chargeuse-rétrocaveuse pour le Service des travaux publics, faisant l’objet du projet n° VPC-STP-AE-20240306-01, pour un montant total de 299 900 \$, taxes en sus, incluant les options n^{os} 1, 2 et 3, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d’appel d’offres qui s’y rapportent, ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics datée du 5 avril 2024;

D’autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l’absence de public, aucune question n’est soulevée.

2024-07-249

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 23 juin 2024, débutée à 17 h 15, soit levée à 17 h 18.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb